

DELCM2021349.docx

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 17
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 3 du mois de mai ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 27/04/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON, Corinne EMERIT, Aude CHATAIGNÉ

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

348-21 Mise en place d'un système de vidéo-protection

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune et notamment sur certains bâtiments communaux qui font régulièrement l'objet de dégradations intentionnelles.

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Les bâtiments concernés par ces mises en place seraient :

- L'ensemble Mairie- Salle des fêtes (avant et arrière)
- Le Foyer des jeunes et ces abords
- La salle de convivialité du stade Marcel Pineau et ces abords
- Le Square André Boulot
- Le city stade de Chevrette et les abords de l'école des Hirondelles

Il informe le Conseil Municipal qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée et il résulte de son analyse :

Entreprises	4G Technology	Domotique85	VendéeSécurité
Coût moyen par site	732,40 € HT	2 132,45 € HT	3 785,82 € HT
Observations	offre non comparable – ne comporte que la fourniture de matériel - installation non chiffrée	inclus moniteurs et onduleurs	
Soit pour 6 sites		12 794,75 € HT	22 714,92 € HT

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix favorables et 3 voix défavorables :

- Approuve le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune tel que décrit par Monsieur le Maire.
- Décide de confier les travaux d'installation des différents dispositifs à l'entreprise DOMOTIQUE 85 pour un montant de 12 794.75 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre

